

# Code de conduite

L'école secondaire de l'Odyssée a comme mission d'éduquer, de qualifier et de socialiser les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Notre code de conduite soutient l'apprentissage du civisme et le développement de compétences sociales pour permettre aux élèves de faire preuve d'ouverture, d'exercer leur esprit critique et de devenir des écocitoyens engagés. Il invite à adopter des comportements bienveillants, engagés et sécuritaires.

## 3 axes d'interventions

La bienveillance	L'engagement	La sécurité
Je respecte tous les gens qui m'entourent et je porte une attention particulière à l'environnement que nous partageons.	Je me mobilise pour m'épanouir dans les sphères scolaire, éducative et personnelle tout en développant tous les aspects de ma personnalité.	Je respecte les règles et les lois afin de contribuer à un milieu sain et sécurisant pour tous.

## La bienveillance

### **Je fais preuve de bienveillance avec tous les gens qui m'entourent**

- Pour garantir le respect, le bien-être et la sécurité de chacun
- Pour me permettre de créer des liens significatifs

Comportements attendus	Comportements proscrits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'exprime de façon adéquate dans mes gestes et mes paroles, notamment par l'entremise du vouvoiement.</li> <li>• Mes gestes sont calmes et posés.</li> <li>• Mon vocabulaire est respectueux envers tous.</li> <li>• Mon ton de voix est adapté à la situation.</li> <li>• Je respecte la "bulle" des autres.</li> <li>• Je fais preuve d'écoute active et je réponds aux demandes qui me sont adressées.</li> <li>• J'accueille les différences des autres élèves en faisant preuve d'ouverture et en reconnaissant la contribution de chacun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frapper, taper, faire un doigt d'honneur, bousculer, bloquer le chemin d'un autre élève.</li> <li>• Faire des commentaires ou des gestes dégradants ou déplacés.</li> <li>• Utiliser un langage injurieux à connotation homophobe, sexiste, raciste ou à caractère religieux.</li> <li>• Utiliser un ton de voix agressif, crier ou insulter (à la blague ou non).</li> <li>• Se coucher sur son bureau, ignorer une personne qui nous parle, fuir.</li> <li>• Déranger volontairement les autres.</li> <li>• Soupirer, passer des remarques ou lancer des regards dégradants</li> </ul>

### **Interdictions selon LA LOI**

Toutes manifestations de violence et d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les réseaux sociaux. Que ce soit sur le chemin de l'école, dans le transport scolaire ou sur le terrain de l'école, ces gestes peuvent faire l'objet d'une déposition aux policiers.

### **Je porte une attention particulière à notre environnement**

- Pour être fier de mon école
- Pour créer un sentiment d'appartenance positif
- Pour permettre à tous de profiter de nos ressources en bon état

Comportements attendus	Comportements proscrits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je prends soin du matériel qui m'est prêté (bureau, casier, manuels, ordinateurs...).</li> <li>• Je m'assure de garder les lieux propres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.</li> <li>• Je ramasse mes déchets et les dépose aux bons endroits.</li> <li>• J'avise un adulte lorsque je suis témoin d'un bris ou d'un méfait ou lorsque j'utilise un objet brisé préalablement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vandalisme.</li> <li>• Écrire sur les murs, dans mon casier, sur mes bureaux ou dans mes manuels prêtés.</li> <li>• Briser intentionnellement le matériel prêté ou l'équipement de l'école.</li> <li>• Encourager mes amis à endommager le matériel.</li> <li>• Jeter mes déchets aux mauvais endroits ou encore les laisser traîner.</li> <li>• Lancer de la nourriture ou de l'eau.</li> </ul>

# L'engagement

## **Je me mobilise pour m'épanouir dans les sphères scolaire, éducative et personnelle tout en développant tous les aspects de ma personnalité :**

- Pour développer mon estime personnelle.
- Pour ma fierté et ma réussite personnelle.
- Pour atteindre mes objectifs.
- Pour me faire respecter comme personne unique.

Comportements attendus	Comportements proscrits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'arrive à l'heure en classe.</li> <li>• J'ai tout le matériel nécessaire à mes activités pédagogiques : crayon, efface, agenda, cahiers, manuel, etc.</li> <li>• Je communique avec mes enseignants lorsque je dois m'absenter.</li> <li>• Si j'apporte mon téléphone à l'école, je m'assure qu'il reste dans mon casier barré.</li> <li>• Je respecte mes engagements (comité, activité...).</li> <li>• J'adopte de saines habitudes de vie pour être disponible à apprendre.</li> <li>• J'utilise les pauses pour mes besoins personnels.</li> <li>• Je participe de manière positive et dynamique. Je m'affirme et je pose des questions si je ne comprends pas.</li> <li>• Je persévère devant les difficultés.</li> <li>• Je reconnais mes forces, mes qualités et mes défis.</li> <li>• J'accepte mes erreurs et je les vois comme des opportunités d'apprentissage.</li> <li>• Je prends soin de mon hygiène corporelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arriver en retard sans motif valable.</li> <li>• Laisser mon matériel à la maison ou dans mon casier.</li> <li>• Ne pas effectuer mes devoirs et mes travaux.</li> <li>• Présenter une attitude passive dans mon cheminement académique.</li> <li>• Utiliser mon téléphone à l'école, sans autorisation préalable d'un membre du personnel</li> <li>• Me fier sur mes enseignants pour m'assurer de reprendre le travail manqué ou pour comprendre.</li> <li>• Refuser de travailler ou fournir peu d'efforts.</li> <li>• Présenter une fermeture d'esprit face aux suggestions ou améliorations possibles</li> <li>• Porter des vêtements sales ou malodorants</li> </ul>

## **Interdictions selon LA LOI**

L'utilisation du téléphone cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels est interdite à l'école, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain des écoles publiques et privées.

# La sécurité

## **Je respecte les lois et les règles pour vivre dans un milieu sain et sécurisant :**

- Pour être en sécurité et pour assurer la sécurité des autres personnes de mon milieu.
- Pour me préparer à devenir un citoyen responsable et engagé.

Comportements attendus	Comportements proscrits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je circule en marchant dans le corridor.</li> <li>• J'apporte assistance à toute personne en besoin en la référant à un adulte, au besoin, pour l'aider.</li> <li>• J'apporte à l'école seulement les objets nécessaires aux activités pédagogiques.</li> <li>• Je me déplace dans l'école aux endroits qui me sont autorisés et aux moments permis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courir dans l'école (ailleurs qu'au gymnase).</li> <li>• Ne pas intervenir pour aider une personne dans le besoin</li> <li>• Apporter à l'école des substances interdites par la loi ou des objets dangereux.</li> <li>• Flâner, s'asseoir ou circuler dans des lieux où ce n'est pas permis.</li> </ul>

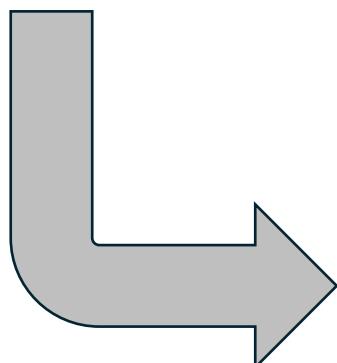
## **Interdictions selon LA LOI**

Vapoter et fumer est interdit sur le terrain de l'école et dans ses bâtiments. La consommation de cannabis, de drogues, d'alcool est interdite par la loi. Il est également interdit de faire la vente de drogues, de cigarettes ou de matériel lié au vapotage. Il est aussi interdit d'apporter des objets menaçants ou dangereux sur le terrain de l'école et dans l'école.

Une plainte policière pourrait être faite s'il y a non-respect de la loi.

# Schéma des interventions

	Qui	Interventions possibles
1	Tout membre du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention auprès de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Avertissement;</li> <li>◦ Geste de réparation;</li> <li>◦ Travail supplémentaire (de réflexion, communautaire);</li> <li>◦ Reprise de temps, retenue, récupération obligatoire, étude dédiée;</li> <li>◦ Rencontre (individuelle, de médiation);</li> <li>◦ Retrait au local d'encadrement;</li> <li>◦ Application des procédures en lien avec les retards, le code vestimentaire, les objets permis, protocole en toxicomanie, etc.;</li> </ul> </li> <li>• Communication aux parents ou tuteurs de l'élève;</li> <li>• Consignation de l'information;</li> <li>• Toute autre intervention jugée pertinente</li> </ul>



	Qui	Interventions possibles
2	Enseignant tuteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec l'élève;</li> <li>• Suivi personnalisé;</li> <li>• Collecte de l'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Auprès des enseignants de l'élève;</li> <li>◦ Auprès des surveillants, intervenants;</li> <li>◦ Auprès de la responsable de l'encadrement disciplinaire, psychoéducateur, direction;</li> </ul> </li> <li>• Communication aux parents ou tuteurs de l'élève;</li> <li>• Référence aux services complémentaires;</li> <li>• Consignation de l'information;</li> <li>• Toute autre intervention jugée pertinente</li> </ul>

	Qui	Interventions possibles
3	Responsable de l'encadrement disciplinaire Services complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention à la suite d'une recommandation par un membre du personnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Rencontre (individuelle, de médiation);</li> <li>◦ Application des procédures en lien avec les retards, le code vestimentaire, les objets permis, protocole en toxicomanie, etc.;</li> </ul> </li> <li>• Communication aux parents ou tuteurs de l'élève : appel, courriel, rencontre;</li> <li>• Concertation possible avec les intervenants concernés;</li> <li>• Consignation de l'information;</li> <li>• Élaboration et mise à jour d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>• Arrêt d'agir</li> <li>• Toute autre intervention jugée pertinente</li> </ul>

	Qui	Interventions possibles
4	Direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de concertation avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ L'élève;</li> <li>◦ Le tuteur;</li> <li>◦ Les enseignants;</li> <li>◦ La responsable de l'encadrement disciplinaire;</li> <li>◦ Les parents;</li> <li>◦ Les intervenants internes et externes.</li> </ul> </li> <li>• Élaboration d'un : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Plan d'action;</li> <li>◦ Plan d'intervention;</li> <li>◦ Contrat de fréquentation scolaire</li> </ul> </li> <li>• Retrait supervisé</li> <li>• Suspension</li> </ul>

# Gradation des interventions

À l'école secondaire de l'Odyssée, l'accent est mis sur la responsabilisation de l'élève lors d'un comportement inadéquat. Il est important pour nous que les adultes accompagnent les élèves afin qu'ils apprennent à faire mieux, qu'ils puissent travailler à réparer les torts qu'ils ont causés et les relations qu'ils ont abîmées. Tous les élèves ont le droit de se sentir en sécurité, appréciés et valorisés dans le contexte scolaire. C'est pour cette raison que les premières interventions faites auprès des élèves sont dans une optique de soutien, d'éducation et de réparation. Nous voyons l'erreur comme une opportunité d'apprendre et nous souhaitons que les élèves puissent développer de nouvelles compétences pour mieux affronter les situations qui surgiront sur leur parcours. Nous nous assurerons que les élèves comprennent bien l'impact des comportements qu'ils adoptent, qu'ils soient accompagnés dans la modélisation des comportements attendus et qu'ils apprennent de leurs erreurs. Du soutien et de l'accompagnement leur seront proposés.

## COMPORTEMENTS MINEURS

### Retards

Il est attendu des élèves qu'ils soient assidus et ponctuels aux activités pédagogiques à leur horaire. Ainsi, tout retard valide ne peut être motivé que par un parent (ex : rendez-vous chez le dentiste) ou par un membre du personnel (ex : rencontre avec un intervenant). Tout autre retard est jugé non motivé.

Lors d'un retard non motivé **de moins de 5 minutes**, l'élève sera autorisé en classe et reprendra le temps scolaire manqué selon les modalités choisies par l'enseignant (ex : demeurer en classe après le cours).

Tout retard non motivé **de plus de 5 minutes** sera considéré comme une période d'absence non motivée. L'élève ne sera pas admis en classe et sera dirigé au local d'encadrement.

L'élève qui cumulera **2 retards non motivés sera convoqué en reprise de temps** sur l'heure du dîner. Le temps repris s'effectuera en fonction du nombre de retards cumulé par l'élève.

### Absences

Être assidu en classe est un facteur essentiel à la réussite scolaire. Il est donc attendu des élèves qu'ils soient assidus et ponctuels aux activités pédagogiques à leur horaire. Les élèves qui accumulent 10% d'absences motivées ou non motivées seront rencontrés par leur enseignant tuteur. Le dossier des élèves ayant 15% d'absences sera analysé. Selon la situation, une communication pourrait être envoyée à la maison afin de rappeler aux parents et à l'élève l'important et les responsabilités quant aux obligations de fréquentation scolaire.

Lorsque l'assiduité de l'élève demeure problématique malgré les interventions mises en place, les parents seront convoqués par la direction de l'école afin de mettre en place les moyens nécessaires pour que l'élève fréquente assidument l'école, tel que prévu par la loi de l'instruction publique.

Afin de responsabiliser les élèves quant à leur cheminement scolaire, **toute absence engendrera un résultat de 0% aux examens et travaux manqués**. Il est de la responsabilité de l'élève de convenir avec ses enseignants pour la reprise des examens ou travaux manqués lors des périodes d'absences avec motif valable.

Seuls les motifs suivants sont jugés valables pour justifier une absence :

- Maladie ou rendez-vous médical ;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à un événement préalablement autorisé par la direction de l'école.

Idéalement, les démarches de l'élève sont effectuées auprès de ses enseignants avant la période d'absence.

## **Sorties de classe**

Il est attendu des élèves qu'ils contribuent positivement au climat d'apprentissage de la classe. Lorsque l'élève perturbe le climat d'apprentissage, il sera dirigé vers le local d'encadrement.

Lors d'une sortie de classe, une communication est effectuée auprès des parents de l'élève pour les informer. Une réflexion est effectuée par l'élève afin de l'accompagner dans son retour en classe (verbale ou écrite). L'élève et l'enseignant se rencontreront afin de clarifier les attentes envers l'élève pour le retour en classe positif. Mensuellement, le portrait des sorties de classe est analysé. La gradation des interventions se définit comme suit :

- 1<sup>re</sup> sortie de classe : Accompagnement et mesures de soutien auprès de l'élève.
- 2<sup>e</sup> sortie de classe : Le message aux parents indiquera qu'une rencontre avec le tuteur de l'élève et la responsable du local d'encadrement aura lieu si une autre sortie survient.
- 3<sup>e</sup> sortie de classe : Rencontre avec le tuteur de l'élève, l'élève et la responsable du local d'encadrement pour l'établissement d'un plan d'action.
- 4<sup>e</sup> sortie de classe : Le message aux parents indiquera qu'une rencontre avec eux devra avoir lieu s'il devait y avoir une autre sortie de classe.
- 5<sup>e</sup> sortie de classe : Rencontre avec les parents et mise en place d'un plan d'action afin de soutenir l'élève. Offre de services professionnels pour l'élève.

Lorsque le plan d'action impliquant les parents ne semble pas permettre à l'élève d'adopter des comportements pour contribuer positivement au climat d'apprentissage de la classe, les parents et l'élève seront convoqués par la direction de l'école pour l'élaboration d'un contrat de fréquentation scolaire. Cette démarche sera élaborée de concert avec l'équipe pédagogique et professionnelle qui accompagne l'élève.

## **Règles de fonctionnement au local d'encadrement**

- L'élève doit être respectueux en tout temps dans ses propos, ses écrits et ses gestes.
- L'élève doit effectuer une démarche réflexive sur les causes de la sortie de classe et les solutions à mettre en place pour modifier positivement la situation. Une fois la réflexion effectuée, l'élève doit compléter le travail remis par l'enseignant.
- L'élève doit demeurer à la place qui lui a été assignée jusqu'à la fin de la période.

Si les règles ne sont pas respectées, l'élève sera dirigé vers la direction. Un retrait du local d'encadrement entraînera automatiquement une reprise de temps (temps de pause ou de dîner). À défaut d'adopter des comportements lui permettant une réintégration en classe, l'élève sera retourné à la maison.

## **Produits du tabac et vapotage**

Tout élève qui vapote ou consomme des produits de tabac à l'école ou encore tout élève pour lequel nous avons un doute de consommation de produits du tabac que ce soit sur le terrain de l'école, dans le transport scolaire ou encore lors d'une activité scolaire recevra un avis vapotage. Cet avis est valide tout au long du parcours scolaire de l'élève.

**Une deuxième intervention quant à un doute ou à la consommation de produits du tabac entraînera une suspension de l'école.** Le retour à l'école se fera en présence des parents de l'élève.

Des mesures éducatives de prévention et de réadaptation sont prévues afin de supporter l'élève dans les choix qu'il effectue.

## COMPORTEMENTS MAJEURS

Les comportements majeurs mettent la sécurité des élèves et des membres du personnel à risque. Un arrêt d'agir sera appliqué pour les élèves qui adoptent de tels comportements durant l'analyse de la situation par la responsable de l'encadrement disciplinaire ou la direction.

L'analyse de la situation tiendra compte de la gravité, de l'intensité, de la fréquence et des antécédents de l'élève en lien avec son dossier d'encadrement disciplinaire.

À la suite de l'analyse de la situation, les parents ou tuteurs de l'élève seront contactés et les mesures nécessaires au rétablissement de la sécurité et du sentiment de sécurité des élèves et des membres du personnel seront mises en place. Les mesures appliquées seront en cohérence avec la nature des événements ainsi que des encadrements prévus au plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Types de comportements majeurs interdits en tout temps:

- Violence (bataille, menaces, voies de fait, etc.)
- Intimidation, cyberintimidation, extorsion, harcèlement
- Sexto (incitation, production, possession et/ou distribution de pornographie juvénile ou tout autre matériel pornographique)
- Vol et vandalisme
- Possession ou utilisation d'un objet menaçant la sécurité ou d'armes (ou imitation d'arme)
- Possession, consommation, ou vente de drogue, d'alcool ou de substances illicites
- Toute autre situation jugée grave par un membre du personnel de l'école ou tout autre geste pouvant menacer la sécurité d'autrui ou les droits individuels ou collectifs des personnes concernées par l'école.

**Exemples de mesures pouvant être mises en place :**

	<p><u>Mesures disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suspension externe (durée déterminée par l'analyse de la situation)</li><li>• Mise en place d'un contrat de fréquentation scolaire</li><li>• Retour de suspension avec les parents</li><li>• Restriction ou encadrement des déplacements et accès aux espaces communs</li><li>• Retrait de certaines activités</li><li>• Dépôt d'une plainte aux services policiers</li><li>• Signalement à la DPJ</li><li>• Expulsion ou demande de changement d'école (mesure exceptionnelle)</li><li>• Etc.</li></ul> <p><u>Mesures de soutien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Excuses et gestes de réparation</li><li>• Référence aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou en sous-groupe</li><li>• Rencontres périodiques avec un intervenant ciblé pour évaluer la situation</li><li>• Référence aux ressources externes</li><li>• Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police</li><li>• Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention</li><li>• Impliquer les parents dans l'ensemble de la démarche</li><li>• Etc.</li></ul>
Sexto	<p><u>Mesures disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suspension externe (durée déterminée par l'analyse de la situation)</li><li>• Retour de suspension avec les parents</li><li>• Retrait de certaines activités</li><li>• Dépôt d'une plainte aux services policiers</li><li>• Signalement à la DPJ</li></ul>

	<p><u>Mesures de soutien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres périodiques avec un intervenant ciblé pour évaluer la situation</li> <li>• Référence aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou en sous-groupe</li> <li>• Référence aux ressources externes</li> <li>• Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police</li> <li>• Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>• Impliquer les parents dans l'ensemble de la démarche</li> <li>• Etc.</li> </ul>
Vol et vandalisme	<p><u>Mesures disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt d'agir</li> <li>• Réflexion</li> <li>• Retrait supervisé</li> <li>• Rencontre de la direction ou de la RED</li> <li>• Réparation</li> <li>• Suspension</li> <li>• Dépôt d'une plainte aux services policiers</li> </ul> <p><u>Mesures de soutien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou en sous-groupe</li> <li>• Référence aux ressources externes</li> <li>• Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police</li> <li>• Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>• Impliquer les parents dans l'ensemble de la démarche</li> <li>• Etc.</li> </ul>
Possession d'arme	<p><u>Mesures disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt d'agir</li> <li>• Réflexion</li> <li>• Retrait supervisé</li> <li>• Rencontre de la direction ou de la RED</li> <li>• Suspension</li> <li>• Signalement à la DPJ</li> <li>• Dépôt d'une plainte aux services policiers</li> </ul> <p><u>Mesures de soutien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou en sous-groupe</li> <li>• Référence aux ressources externes</li> <li>• Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police</li> <li>• Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>• Impliquer les parents dans l'ensemble de la démarche</li> <li>• Etc.</li> </ul>
Utilisation d'arme	<p><u>Mesures disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension externe (durée déterminée par l'analyse de la situation)</li> <li>• Mise en place d'un contrat de fréquentation scolaire</li> <li>• Retour de suspension avec les parents</li> <li>• Restriction ou encadrement des déplacements et accès aux espaces communs</li> <li>• Retrait de certaines activités</li> <li>• Dépôt d'une plainte aux services policiers</li> <li>• Signalement à la DPJ</li> <li>• Expulsion ou demande de changement d'école (mesure exceptionnelle)</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p><u>Mesures de soutien :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou en sous-groupe</li> <li>• Référence aux ressources externes</li> <li>• Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police</li> <li>• Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>• Impliquer les parents dans l'ensemble de la démarche</li> <li>• Etc.</li> </ul>
Possession, consommation avérée ou vente de drogue ou de produits illicites	<p><u>Mesures disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension externe (durée déterminée par l'analyse de la situation)</li> <li>• Mise en place d'un contrat de fréquentation scolaire</li> <li>• Retour de suspension avec les parents</li> <li>• Restriction ou encadrement des déplacements et accès aux espaces communs</li> <li>• Retrait de certaines activités</li> <li>• Dépôt d'une plainte aux services policiers</li> <li>• Signalement à la DPJ</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p><u>Mesures de soutien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passation du DEP-ADO avec l'intervenant en prévention des dépendances</li> <li>• Référence aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou en sous-groupe</li> <li>• Référence aux ressources externes</li> <li>• Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police</li> <li>• Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>• Etc.</li> </ul>
Doute de consommation de drogue ou de substances illicites	<p><u>Mesures disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents de l'élève, à partir du deuxième doute, le protocole de consommation avérée s'applique.</li> </ul> <p><u>Mesures de soutien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passation du DEP-ADO avec l'intervenant en prévention des dépendances</li> <li>• Référence aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou en sous-groupe</li> <li>• Référence aux ressources externes</li> <li>• Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police</li> <li>• Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>• Etc.</li> </ul>

# Code vestimentaire

Il est attendu des élèves qu'ils soient vêtus de manière convenable pour un établissement scolaire. Ainsi :

- 1- Seuls les vêtements de type chandail, t-shirt, robe, blouse, chemise et camisole couvrant tout le tronc jusqu'au nombril et le buste seront acceptés.
- 2- Le port de la camisole avec des bretelles recouvrant entièrement les sous-vêtements est permis.
- 3- Les vêtements de type « short » doivent couvrir jusqu'à la mi-cuisse et cacher entièrement les sous-vêtements.
- 4- Le pantalon troué est toléré dans la mesure où la peau en haut de la mi-cuisse et les sous-vêtements ne peuvent se voir.
- 5- Les sous-vêtements doivent être entièrement couverts et non visibles.
- 6- Les vêtements transparents sont interdits.
- 7- Vêtements et accessoires présentant des messages violents, sexistes, racistes, homophobes, indécentes, à caractère sexuel ou à l'effigie de drogues, d'alcool et de produits du tabac sont interdits.
- 8- Les couvre-chefs (ex. : casquette, capuchons), manteaux, sacs d'école et sacs à mains ne sont pas acceptés en classe.
- 9- Le visage de l'élève doit être entièrement visible en tout temps.
- 10- Le port de chaussures ou sandales est obligatoire en tout temps. De plus, les chaussures doivent être fermées lors des laboratoires et activités en ateliers.
- 11- Au gymnase et lors les cours d'éducation physique, l'élève devra porter des espadrilles qui s'attachent et qui offrent un soutien adéquat. Les souliers ne doivent pas marquer les planchers. Les vêtements d'éducation physique sont obligatoires lors des cours d'éducation physique (chandail et pantalon ou short de sport) et doivent être différents de ceux portés durant la journée.

L'élève dont la tenue vestimentaire est inadéquate devra se vêtir conformément au code vestimentaire. Si l'élève n'a pas de vêtements adéquats à sa disponibilité, le parent peut être contacté afin de venir porter des vêtements convenables à son enfant.

Des sanctions pourraient être données à l'élève qui récidive au sujet du code vestimentaire.

Les avertissements et les sanctions seront appliqués équitablement, peu importe le genre, la taille et le poids de l'élève.